

une marge brute de profit de 4.78 2-3 pour cent seulement.

Le rapport se lit, en partie, comme suit: "De l'avis du Bureau de direction, sous la gérance précédente, des achats ont été faits en quantités beaucoup au-dessus des besoins raisonnables et courants. En effet, depuis que le gérant actuel a été nommé, les directeurs se sont vus forcés d'annuler des commandes antérieures, et ont dû, croit-on, donner inutilement la valeur de \$5,438.65. Ce sérieux sur-achat a malheureusement été suivi par une chute générale des prix.

"La seconde cause à laquelle la perte est attribuée est le petit volume des ventes, en d'autres termes le manque de fidélité à leur propre institution des gens possesseurs de ce commerce. On notera que les ventes pour les six mois ont été de \$32,574.88, soit une moyenne de \$1,252.88 par semaine. La société a approximativement 800 membres. Les ventes hebdomadaires ne montrent donc qu'une moyenne de \$1.56 par membre ce qui est ridiculement disproportionné. Ceci indique que la société n'a pas reçu l'encouragement auquel elle était en droit de s'attendre de ses membres lorsqu'ils souscrivirent à son capital-actions.

Et ceci nous prouve une fois de plus que les sociétés coopératives ne sont pas des institutions désirables car elles causent du tort au commerce régulier sans profits pour leurs propres membres.

## DESINFECTION DES SEMIS DE TABAC

Bien qu'en année normale, d'une manière générale, les dégâts causés par les maladies sur les plantations de tabac de la Province de Québec soient peu importants, on a pu constater, fin juillet 1920, surtout dans les comtés [Nord (Joliette, Montcalm, L'Assomption, etc.) et sur quelques terres un peu fortes du secteur Sud (région de Rouville) un grand nombre de plantations atteintes par la maladie de la pourriture des racines.

Cette maladie est causée par une moisissure dont les germes s'attaquent aux parties jeunes des racines, diminuant l'activité de la nutrition et par suite empêchant le développement normal des plantes. La température assez froide des mois de juin et juillet 1920 semble avoir favorisé le développement de la pourriture des racines plus que d'habitude et l'on pouvait constater un très grand nombre de plantations sur lesquelles la croissance des plantes semblait complètement arrêtée. A l'examen les plantes extraites montraient des racines noircies, sans chevelu, durcies, presque incapable de fonctionner et, sans la température vraiment favorable du mois d'août qui a contribué puissamment au rétablissement des plantes atteintes, il n'y aurait peut-être eu qu'une demi récolte de tabac dans les Comtés Nord.

Il est difficile de combattre la maladie sur les plan-

tations. Seules des conditions de croissance très favorables peuvent aider la plante à résister contre les attaques des organismes qui causent la pourriture des racines. Heureusement les variétés de tabac cultivées dans la Province de Québec sont, pour la plupart, assez résistantes à la maladie, ce qui permet d'obtenir des récoltes là où d'autres variétés plus susceptibles, comme le White Burley par exemple, échoueraient complètement; ceci a pu faire passer inaperçue l'existence de la maladie sur bien des terres à tabac de la province de Québec, mais il n'est pas douteux qu'il y a beaucoup de terres infestées à l'heure actuelle.

Dans Québec bien peu de planteurs disposent d'une chaudière à vapeur assez forte pour qu'on puisse recommander la désinfection des terreaux par la vapeur mais on peut assainir ces derniers efficacement au moyen d'une solution de formaline.

La manière d'opérer est la suivante:

On mélange 1 gallon de formaline de commerce à 50 gallons d'eau. Cette solution est employée en arrosage sur les couches prêtes à semer, à raison de  $\frac{1}{2}$  gallon par pied carré de couche. On arrête l'arrosage quand on juge que les 5 à 6 pouces de terreau ont été saturés et l'on recouvre d'une toile à tissu serré pendant vingt-quatre heures au moins afin que les vapeurs de formaline ne se dégagent pas et puissent agir sur le terreau à désinfecter. Quand la couche est ressuyée on épand ce qui reste de la solution et l'on couvre à nouveau pendant 24 heures. Il est nécessaire de faire l'opération en deux fois sinon le terreau serait rendu trop humide.

Après que les vapeurs de formaline ont agi on procède à l'aération de la couche. Les vapeurs de formaline se dégagent rapidement si l'on porte la couche à une température suffisante au moyen de châssis vitrés, ce qui est facile par les journées ensoleillées. Les châssis sont disposés de manière qu'un courant d'air s'établisse au-dessous d'eux et que les vapeurs de formaline soient expulsées au fur et à mesure qu'elles se dégagent. Nous avons semé, sans inconvénient, quatre jours après la dernière application de formaline mais il vaut mieux pouvoir attendre plus longtemps afin d'être certain que toute la formaline a été évaporée. S'il restait de la formaline dans la couche, cette dernière pourrait agir défavorablement sur la germination.

La désinfection des terreaux à la formaline les débarrasse des germes de moisissure mais ne met pas la couche à l'abri des avaries que peut causer une trop grande densité du plant.

L'occasion se présente ici de rappeler qu'il est nécessaire de semer clair et de donner aux couches le plus d'aération possible.

Indépendamment des organismes nuisibles qui peuvent se trouver dans les terreaux, les causes du plus grand nombre d'insuccès sont: trop de graines sur des couches trop petites, et pas assez d'aération.

C. CHARLAN,  
Chef du Service des Tabacs.